



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

Délibération n° 115-2025

Rapporteur : Mickaël PEREIRA

Votants pour : 26

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Sara FERAUD, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Claire PITETTE

Date de la convocation : Jeudi 11 décembre 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE VILLE DE BERNAY 2024-2028

Exposé des motifs :

La Ville de Bernay est, depuis 2020, signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, d'une Convention Territoriale Globale (CTG), convention-cadre politique et stratégique permettant de mobiliser l'ensemble des moyens de la CAF, à destination des familles, de la petite enfance, enfance, jeunesse et plus vulnérables.

Cette première contractualisation a permis également le lancement de la démarche du Projet Educatif et Social Local (PESL), véritable projet de territoire mettant en perspectives les enjeux en termes d'accompagnement des familles et les actions à développer.

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la Ville. Elle optimise l'utilisation des ressources sur le territoire et aborde les publics visés dans une dynamique plus globale, intégrant notamment, un axe éducatif mais aussi social.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions. Cette nouvelle convention intègre dorénavant un nouveau signataire, l'Education Nationale.

La Convention Territoriale Globale a été renouvelée le 20 février 2024 pour une durée de 4 années (2024-2028). Au regard des divers travaux menés dans le cadre du PESL, associés au diagnostic du territoire, trois grands enjeux se dégagent :

- Proposer une offre de soins pour tous et une prise en compte des plus vulnérables
- Permettre à la jeunesse d'envisager sereinement l'avenir à Bernay, et ce, depuis sa naissance
- Permettre à chaque Bernayen de prendre part à la vie locale et citoyenne en proposant un parcours éducatif de qualité, diversifié et ce, dans et en dehors des temps scolaires.

Toutefois, le transfert du RPE au Centre Intercommunal de l'Intercom Bernay terres de Normandie (CIAS) et la mise en place du Service Public Petite Enfance oblige la Ville de Bernay à rédiger un avenant à sa CTG.

En effet, le RPE a été transféré au CIAS le 1^{er} avril 2025 ce qui modifie l'article 2 et 3 de la CTG et met à jour l'annexe 2 de la CTG.

De plus, le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) instauré par la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui modifie le Code de l'Action Sociale et des Familles entérine la création d'un Service Public de la Petite Enfance par deux articles fondateurs à savoir l'article 17 par lequel les communes deviennent autorités organisatrices de l'accueil de jeune enfant et l'article 18 qui sécurise les modalités des autorisations et les contrôles.

Le SPPE induit 4 compétences :

- Recenser,
- Informer,
- Planifier à l'aide d'un Schéma Pluriannuel de maintien et de développement de place d'accueil petite enfance,
- Soutenir,

Sur le territoire, la ville de Bernay, exerce, en complémentarité de l'Intercom Bernay terres de Normandie, les missions d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, telles que définies à l'article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles.

À ce titre, elle intervient dans les domaines suivants :

- 2 -Information et accompagnement des familles avec des enfants de moins de 3 ans et des futurs parents ;
- 3 -Planification du développement des modes d'accueil pour répondre aux besoins identifiés ;
- 4 - Soutien à la qualité des modes d'accueil proposés.

Le domaine suivant est exercé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie :

- 1 - Recensement des besoins des enfants de 0 à 3 ans et de leurs familles, ainsi que des modes d'accueil disponibles (individuels et collectifs) sur le territoire

Dans le cadre du SPPE, un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant doit être établi. Ce schéma sera réalisé en complémentarité avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie et les avec communes de Mesnil en Ouche et Brionne au cours de l'année 2026.

Délibération :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui modifie le Code de l'action sociale et des familles

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales (Caf)
Vu la délibération n°02-2024 portant autorisation de signature de la convention territoriale globale 2024-2028

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

De VALIDER l'avenant à la Convention Territoriale Globale

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document s'y référant

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 18/12/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

